

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Délibération n° DC2026-030**

Date de la convocation : 19/02/2026

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 80

Conseillers représentés : 9

Le vingt-six février deux mille vingt-six, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Culturel Les Tourelles de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

**Présents :** 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel , 006 NANJI Désiré , 008 CARRE Joël , 010 CORNEILLE Jean-Pierre , 011 PERTUS Xavier , 012 RATAUX Frédéric , 013 LALONDE Loïc , 015 HERBINET Fabienne , 017 BESTEL Bernard , 021 LAURENT-CHAUVEY Pierre , 022 DESTENAY Roland , 024 DE POUILLY Jean , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 031 LALLEMENT Séverine , 033 VAIRY Lionel , 036 PIERSON Florent , 037 LEFORT Sylvie , 038 SEMBENI Anne ( depuis 19:11:12 ) , 039 LAMBLOT Laurent , 040 MATHIAS Frédéric , 043 SEMBENI Peggy , 044 POUCKET Eric , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danielle , 052 LELOUP Nathalie , 054 FRAIPONT Anne , 055 VERNEL Martine , 056 DANNEAUX Dominique , 057 DEMISSY Pierre ( depuis 19:23:26 ) , 058 RAULET Olivier , 059 LECLERCQ Guy , 060 MANCEAUX Christophe ( depuis 19:23:33 ) , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 064 MALVAUX André , 068 HAULIN Bertrand , 069 ARNOULT Jean-Pol , 070 GROSSELIN Jacques , 073 BOXEBELD Pascal , 074 DUMANGE Dominique , 075 GUERIN Anne Marie , 077 NAUDIN Muriel , 080 LORFEUVRE Géraud , 081 ROBIN Dominique , 083 LEROY Yves , 084 FLEURY Vincent , 085 DEGLAIRE Thierry ( depuis 19:29:56 ) , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 088 MALVAUX Frédéric , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude ( depuis 19:28:35 ) , 104 BOLY Francis , 105 CARPENTIER Dominique , 111 Yann DUGARD ( depuis 20 :11 :24), 112 FESTUOT Annie , 114 COSSON Geneviève , 117 LAMPSON Nadège , 120 PAYEN Françoise , 121 RENOLLET Hubert , 122 MAROTEAUX Nathalie ,

**Ont donné procuration :** 009 HERBAY Christelle (à 006 NANJI Désiré) , 019 DEGUY Bernard (à 026 LOBIDEL Alain) , 023 GENTY Jean Charles (à 021 LAURENT-CHAUVEY Pierre) , 034 CANNAUX Francis (à 036 PIERSON Florent) , 066 OUDIN Denis (à 068 HAULIN Bertrand) , 067 ROUSSY Elise (à 059 LECLERCQ Guy) , 108 COURVOISIER Frédéric (à 040 MATHIAS Frédéric) , 115 MACHINET Jean Baptiste (à 114 COSSON Geneviève) , 118 LEBON Christophe (à 117 LAMPSON Nadège) ,

**Secrétaire de séance :** M. Thierry MACHINET

**OBJET : CREATION DE L'EMPLOI PERMANENT D'AGENT DE MAITRISE**  
**SUITE A PROMOTION INTERNE**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.313-1, L.411-1 et L.523-1 à L.523-5 relatifs aux emplois permanents et à la promotion interne,

Vu le Décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

.../...

Vu l'arrêté du Président du Centre de gestion des Ardennes portant inscription sur liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Considérant que la promotion interne constitue un mode d'accès à un cadre d'emplois supérieur, subordonné à l'inscription sur une liste d'aptitude,

Considérant que l'inscription sur liste d'aptitude ne vaut pas nomination et ne peut produire effet qu'à la condition que l'organe délibérant crée l'emploi correspondant,

Considérant que l'agent concerné remplit les conditions statutaires pour être nommé au grade d'agent de maîtrise et exerce des missions correspondant à ce niveau de responsabilités,

Considérant que la création de cet emploi permanent permet de garantir la continuité et le bon fonctionnement du service public,

Considérant que cette création de poste ne constitue pas un recrutement supplémentaire mais une évolution de carrière interne, sans augmentation des effectifs globaux,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 86 voix POUR, 1 voix CONTRE (069 ARNOULT Jean-Pol), 1 ABSTENTION (056 DANNEAUX Dominique) et 1 PERSONNE NE PREND PAS PART AU VOTE (073 BOXEBELD Pascal) :**

- **APPROUVE** la création, à compter du 01/05/2025 d'un emploi permanent à temps complet au grade d'agent de maîtrise les conditions présentées,
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,
- **CHARGE** le Président ou son représentant de signer tous les actes à venir.

*Le secrétaire de séance,*

**M. Thierry MAGHINET**

Le Président,



**Benoît SINGLIT**